

MAI- 2015

### Groupe de Travail PRIME INTERESSEMENT COLLECTIF du 6 mai 2015

Ce GT présidé par Bruno PARENT, Directeur Général des Finances Publiques avait pour objet de discuter des crédits précédemment alloués à la Prime d'Intéressement Collectif (PIC).

Plusieurs annonces ont été faites par le DG :

- Extension du régime indemnitaire des agents affectés en DIRCOFI aux agents exerçant dans les Services de Traitement des Déclarations Rectificatives (STDR)

- Modulation de celui des cadres supérieurs au titre de la participation à l'effort collectif par suppression ou diminution de la part variable dans des proportions pas encore tranchées.

- Réaffirmation du régime des Centres de Contact avec attribution d'une indemnité de 400€ annuel et la reconnaissance des contraintes horaires.

- Confirmation de l'appel de 638 lauréats de la liste complémentaire du concours commun de catégorie C

Le DG s'est étonné de la forte réaction de notre syndicat face à l'annonce du remplacement de la PIC par un dispositif d'accompagnement financiers des restructurations.

**En réponse notre délégation a dénoncé :**

- l'absence de concertation

- le manque de transparence dans le cadre du dialogue social

- l'ampleur du volume des restructurations

- le fonctionnement des services avec toujours moins de moyens.

- le repli massif du maillage territorial du réseau pour être en adéquation avec la future carte des régions,

- la montée en puissance de l'intercommunalité dans le cadre de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et du projet de loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

- le refus de communiquer les éléments d'une vision globale du réseau qui préfigure l'avenir à l'échéance 2018

- la mise en œuvre des réformes à coût quasiment nul

- le financement du repli du réseau et des suppressions d'emplois par les agents eux-mêmes en leur supprimant la PIC.

- la nouvelle baisse du pouvoir d'achat des agents par la suppression de l'indemnité exceptionnelle.

- la perspective d'un nouveau champ pour le dialogue

social dans le cadre des réorganisations sans mobilité géographique avec une adaptation fine au niveau local dans le but d'une soit- disant équité.

- la perspective de déplacer au niveau local des discussions de portée nationale engageant l'avenir du réseau : formation, compensations financières.

- les annonces faites par les presses locales concernant les restructurations avant que l'administration en ait informé le personnel et les représentants du personnel.

**Pour finir, FO-DGFIP a réaffirmé son attachement à la PIC et a revendiqué le maintien d'un dispositif indemnitaire collectif.**

En réponse le DG a maintenu que prime de restructuration ou pas, les réformes se feraient et que l'abondement de cette prime de restructuration permettrait de mieux indemniser les personnels concernés.

Pour information, le dispositif proposé consisterait à augmenter le plafond de l'indemnité en cas de changement de résidence, de déplacement supérieur à 80 km avec enfants à charge à

15 000 € contre 12 855 € aujourd'hui.

Cependant, cette indemnisation ne serait pas cumulable avec celle accordée en cas de reconversion professionnelle nécessitant une formation.

Dans ce dernier cas, l'indemnisation serait de 0 à 500 € pour une formation allant de 1 à 9 jours, de 500 à 1 000 € entre 10 et 20 jours de formation et enfin de 1000 à 1500€ pour une formation de plus de 20 jours.

Pour mémoire, un tel dispositif existe déjà : 500 € pour 10 jours de formation, 1 000 € entre 10 et 23 jours et 1 500€ au-delà de 23 jours.

En outre, ces indemnisations seraient élargies à d'autres types d'opérations de restructuration telles que par exemple la création de services facturiers ou le regroupement de services.

**Pour FO-DGFIP, la nécessité des regroupements et modifications de l'organisation du travail ne reposent que sur la motivation de la réduction des coûts.**

**Pour FO-DGFIP, Les indemnisations éventuelles liées à ces restructurations doivent être financées au moyen d'une**

## **enveloppe supplémentaire et en aucun cas par le redéploiement d'un dispositif indemnitaire collectif !!**

Après une interruption de séance demandée par les OS, il a été demandé au DG de présenter un autre projet avant de quitter définitivement la séance.

Vous trouverez le C/R complet sur le site :

<http://www.fo-dgfip.fr/>

### **Groupe de Travail SPL du 5 mai 2015**

#### **L'ordre du jour comportait 3 thématiques :**

##### **La mission CDC menacée ?**

Notre délégation s'est étonnée de voir ce sujet évoqué dans un GT dédié au SPL et a rappelé son hostilité à cette réforme qui s'inscrit dans la démarche stratégique et contribue à supprimer les attributions des directions départementales.

Pour **FO-DGFIP** ce sujet aurait du être abordé dans un GT dédié, ce qui aurait permis de dresser un bilan de la 1ère vague de mise en place des CSB (centres de services bancaires).

Malgré toutes les difficultés rencontrées par les agents face à la charge de travail et les dysfonctionnements du progiciel SATURNE et le nouvel outil de banque en ligne TITAN, l'Administration, sans attendre une stabilisation, va déployer une 2ème vague en rattachant 25 départements aux 5 CSB.

Quand au régime indemnitaire des chargés de relation clientèle il est à noter qu'à la date du GT, ils n'ont pas perçu leur prime spécifique pour 2014 et que rien n'est pérennisé.

Même si le SCL (service des collectivités locales) affirme avoir fait des propositions pour arbitrage auprès du DG, le versement de cette prime sera exclusive de la prime de direction, ce que nous contestons.

**FO-DGFIP** a rappelé la similitude dans la façon de procéder de la part de l'administration avec la période qui a précédé l'abandon de la mission CNP.

L'administration se veut rassurante dans la perspective de la signature d'une convention avec la CDC à l'occasion du bicentenaire de l'activité de préposé en 2016.

##### **Efficacité des contrôles ou adaptation des missions aux suppressions d'emplois ?**

###### **Petit lexique :**

**CHD** :contrôle hiérarchisé de la dépense

**CAP** :contrôle allégé en partenariat

**SFACT** :service facturier

**FO-DGFIP** a réaffirmé que les outils ci-dessus ont en commun d'être le moyen d'adapter l'exercice des missions aux suppressions d'emplois.

La délégation a souligné que l'outil a pris le pas sur la réglementation en matière de visa de la dépense. Notre syndicat a demandé à l'administration quels

sont les moyens pour adapter l'outil suite aux révisions méthodologiques du CHD et les réajustements de seuils dans le cadre des CAP. Le SCL a répondu que tout avait fait, à ce sujet, dans Hélios.

A propos du CAP, la délégation a souligné que sa mise en œuvre s'avérait difficile compte tenu de notre maillage territorial constitué de 90 % de communes de moins de 2000 habitants qui disposent de services réduits avec une seule secrétaire de mairie.

Pour **FO-DGFIP**, cette phase de diagnostic est sensible pour les ordonnateurs.

La DG s'est voulu rassurante en expliquant qu'elle procédait par étapes afin de cibler au mieux les adaptations à apporter et qui sont demandées par certaines collectivités.

Quand à l'expérimentation du SFACT, notre syndicat y est opposé car il génère un flou dans la séparation ordonnateur/comptable en plaçant des personnels de l'ordonnateur sous la responsabilité du comptable. Mais cette expérimentation poursuit toujours le même but :concentration des missions et suppression d'emplois facilitées par l'accueil d'agents de l'ordonnateur.

De surcroît, ce dispositif générerait des difficultés RH en mêlant des personnels provenant des fonctions publiques distinctes : règles de gestion et rémunération différentes.

La délégation **FO-DGFIP** a souligné l'incompatibilité qui existe entre le CAP et le SFACT du fait que ce sont 2 modes d'organisation diamétralement opposés.

**FO-DGFIP** considère que le SFACT est inapplicable au réseau DGFIP et qu'il est très dommageable pour l'existence de la DGFIP.

##### **Simplifications relatives au compte de gestions sur pièces : vers la dématérialisation totale.**

■ Dématérialisation totale ou partielle des pièces comptables et justificatives

■ Suppression du certificat P615

■ Evolution et dématérialisation en cours de « l'inventaire » du CDG (P606)

■ Simplification des pièces justificatives des pièces de recettes

■ Simplification et dématérialisation de la notification aux comptables des décisions d'apurement administratif et juridictionnel.

Vous trouverez la déclaration liminaire pour ce GT sur :<http://www.fo-dgfip.fr/> à la rubrique Thématiques Mission Gestion Publique

### **Groupe de Travail IMMOBILIER du 27 avril 2015**

#### **Les différents sites concernés par les travaux :**

■ Travaux de réfection des installations électriques

et de l'accueil de Quimperlé.

- Travaux de mise aux normes de la cité administrative de Brest
- Travaux de réhabilitation du CFP de Morlaix
- Travaux d'étanchéité du toit terrasse de Quimper
- Travaux de rénovation de la sécurité incendie à Brest Duquesne
- SIE de Brest Duquesne : nuisances olfactives.
- Brest Duquesne : parking.
- CFP de Carhaix : vétusté de l'installation électrique.
- **Pour de plus amples informations sur les points abordés vous pouvez consulter notre site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>**

### Calendrier des CAPN et CAPL

Les CAP devraient se tenir au niveau national :

-**Catégorie A**: Inspecteurs titulaires et stagiaires  
4,5,8,9 et 10/06/2015 Suites 30/06 et 01/07/2015

-**Catégorie B** : 1,2,3,4,5 et 08/06/2015 Suites  
30/06/2015

-**Catégorie C**: Suites 04/06/2015

Les CAP locales devraient se tenir le jeudi 09 juillet 2015

### Les Fonctionnaires victimes de « l'Administration en silos » selon La Ministre de la Fonction Publique...

Dans le cadre de la réorganisation des services régionaux de l'Etat dont le Premier Ministre adressera à ces « Préfets préfigurateurs » les principes directeurs courant de ce mois de mai, la gestion des ressources humaines constitue un enjeu majeur du gouvernement. Comment faire pour persuader les agents des 3 Fonctions Publiques du bien-fondé de la mobilité?

A l'initiative du Préfet de Région, était organisée le 6 mai dernier à Rennes, le carrefour des mobilités de la Fonction Publique, manifestation qui avait pour but de présenter les besoins en personnel et compétences des 3 Fonctions Publiques.

La Ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu qui s'est précipitée dans le TGV pour y participer a déclaré vouloir en finir avec « l'Administration en silos », ce système de carrières verrouillées qui fait qu'un agent appartient à un « corps » dont il ne sortira qu'à la retraite (sic).

Elle a illustré son propos en mettant en avant des actions comme l'adoption de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) qui permettrait de s'affranchir selon elle de concours jugés trop sélectifs.

Elle a poursuivi en indiquant qu'il y a une dizaine d'années on comptait 700 « corps étanches » dans la Fonction Publique d'Etat » alors qu'il n'y en a plus que 300 aujourd'hui en ajoutant qu'il fallait accélérer la création des corps interministériels.

**Pour FO les masques tombent, et nul doute que ces orientations n'ont d'autres objectifs que de saboter les Statuts particuliers et de créer des Trans Fonctionnaires!!**

### Projets de la Direction sur le réseau départemental : FO DGFIP29 exige la tenue d'un Comité Technique local

Lors du Comité technique local du 12 mars dernier et en réponse à nos interrogations, la Directrice s'était livrée à un exercice d'enfumage sur le sujet des éventuels projets d'« évolutions » du réseau départemental.

Face à l'évidence des travaux engagés sur Brest, elle avait fini par admettre qu'elle avait bien proposé à l'Administration Centrale un projet de fusion des SIP Brestois.

Manifestement les « réflexions » de Madame PY ne se sont pas cantonnées à Brest et plusieurs informations semblent bien confirmer qu'elle a fait remonter d'autres projets de restructurations à la Direction Générale.

Ainsi et comme bon nombre de Directeurs départementaux, Madame PY a choisi de se retrancher derrière l'aval attendu du Ministre pour informer de ses projets les organisations syndicales et surtout les agents concernés.

**Pour FO-DGFIP cette méthode de contournement du dialogue social départemental ne respecte ni les organisations syndicales ni leurs mandats !**

**Dans un tel contexte, FO-DGFIP29 et les organisations Solidaires-CGT-CFDT ont demandé la tenue dans les meilleurs délais d'un Comité technique local pour que toute la transparence soit enfin faite quant aux intentions de la Direction départementale!!**

### BULLETIN d'ADHESION



NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Grade : \_\_\_\_\_ Indice : \_\_\_\_\_

Quotité travail : \_\_\_\_\_

Affectation : \_\_\_\_\_

Déclare vouloir adhérer au :  
**Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_